

Compte rendu de réunion  
 Dispositif de tri préhospitalier – Haut Rhin  
 24 mars 2020 de 12 heures à 13 heures 30

<p><b>PRESENTS</b></p> <p>           Dr Ruetsch (MG à Dessenheim)            Dr Danner (MG Sundhoffen)            Dr Trynieszewski (SOS Médecins 68)            Dr Cerfon (chef du service de réanimation de l'hôpital de Colmar et Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Haut-Rhin)            Dr Kleimberg (MG Fellingering)            Dr Ider (MG Mulhouse)            Dr Vogel (MG Husseren-Wesserling)            Mme Bohic (IGAS)            Katia Moos (ARS DT68)         </p>	<p><b>EXCUSES</b></p> <p>/</p>
Lieu de réunion :	Audio
Auteur	Dr Ruetsch

Réunion organisée par la DT68.

**Objectif de la réunion :** Mettre en place un maillon médical entre le Service d'Accueil des Urgences et le domicile.

## I. METHODOLOGIE D'ACTION DU DISPOSITIF DE TRI PRE HOSPITALIER

L'objectif n'est pas de faire de la réanimation à domicile.

Le centre 15 n'enverra pas sur les syndromes de détresse respiratoire aiguë.

6 oxygènes sont prêtés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Sont donnés également : masques, SHA, tenues (*surblouse ? pantalons ?*), gants etc.

- Question : Comment fournir ce matériel aux effecteurs ?

Les effecteurs pourront toujours contacter le Centre 15 pour avoir un avis (nécessité d'hospitalisation ? suivi au domicile par Médecin traitant ? Quid si absence de médecin traitant ?)

Le dispositif PRAG a été citée.

**Mise en place de la plateforme Entr'actes :**

- Géré par SOS Médecins

- Application à télécharger sur téléphone
- Inscription rapide
- Effecteurs = médecins généralistes ou infirmiers libéraux
- Configuration de l'application allant dans le même sens que celle de Metz (57). Cette application permettra également de contacter les spécialistes.
- Le médecin généraliste pourra effectuer une consultation et/ou une visio.
- Mr Jean François Cerfon valide le fait que tous les spécialistes pourraient être considérés comme 1<sup>er</sup> recours.
- Le Ministre de la santé pense à réquisitionner les médecins conseils et/ou les médecins ARS
- Mr Jean François Cerfon réglera une note sur l'article 70
- Honoraires de visite médicale en urgence
- Horaires : 8h – 20h, hors heures de la PDSA

Comment organiser les secteurs ? Il est difficile de prévoir d'aller sur l'ensemble du 68 dès le début.

- Mulhouse : difficile de trouver des médecins généralistes en visite
- Colmar : 1 effecteur par tranche horaire
- Sundgau regroupé : sous-secteurs
- Pays de Thur Doller : organiser en 3 sous-secteurs, qui existent en PDSA de semaine
- Pays Rhin Brisach : mise en place d'un groupe *Whatsapp* avec quasiment l'ensemble des médecins généralistes du secteur de garde de Neuf-Brisach / Muntzenheim. Ce secteur ne fait plus de visites en PDSA.

Mr Jean François Cerfon a été sollicité par des médecins non-installés : ils pourront être intégrés et notés comme remplaçants (*d'un médecin*). Un bon nombre de médecins ne font pas de visites en activité habituelle.

Partout, il demeure la possibilité de faire des consultations au cabinet, sans oublier le rôle des IDEL.

Mme Kathia Moos transmettra également un CR, qui pourra être diffusé aux médecins des secteurs concernés.